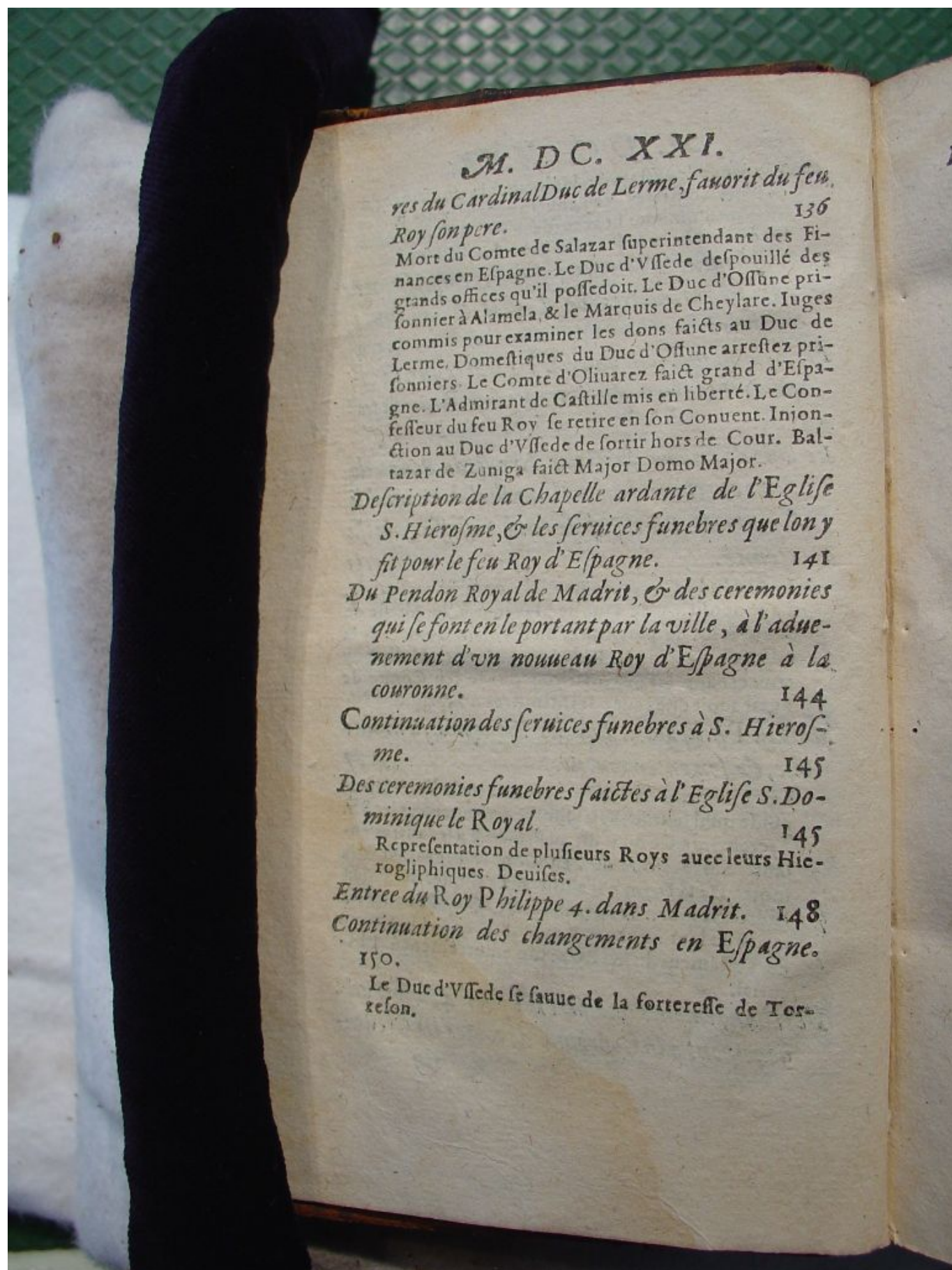


tome_07_table_11.jpg



M. DC. XXI.

res du Cardinal Duc de Lerme, favorit du feu Roy son pere. 136

Mort du Comte de Salazar superintendant des Finances en Espagne. Le Duc d'Vllede despoillé des grands offices qu'il possedoit. Le Duc d'Offune prisonnier à Alamela, & le Marquis de Cheylare. Iuges commis pour examiner les dons faicts au Duc de Lerme. Domestiques du Duc d'Offune arrestez prisonniers. Le Comte d'Oliuarez faict grand d'Espagne. L'Admirant de Castille mis en liberté. Le Confesseur du feu Roy se retire en son Couuent. Injonction au Duc d'Vllede de sortir hors de Cour. Baltazar de Zuniga faict Major Domo Major.

Description de la Chapelle ardante de l'Eglise S. Hierosme, & les seruices funebres que l'on y fit pour le feu Roy d'Espagne. 141

Du Pendon Royal de Madrit, & des ceremonies qui se font en le portant par la ville, à l'aduenement d'un nouveau Roy d'Espagne à la couronne. 144

Continuation des seruices funebres à S. Hierosme. 145

Des ceremonies funebres faictes à l'Eglise S. Dominique le Royal. 145

Representation de plusieurs Roys avec leurs Hieroglyphiques. Deuises.

Entree du Roy Philippe 4. dans Madrit. 148

Continuation des changements en Espagne.

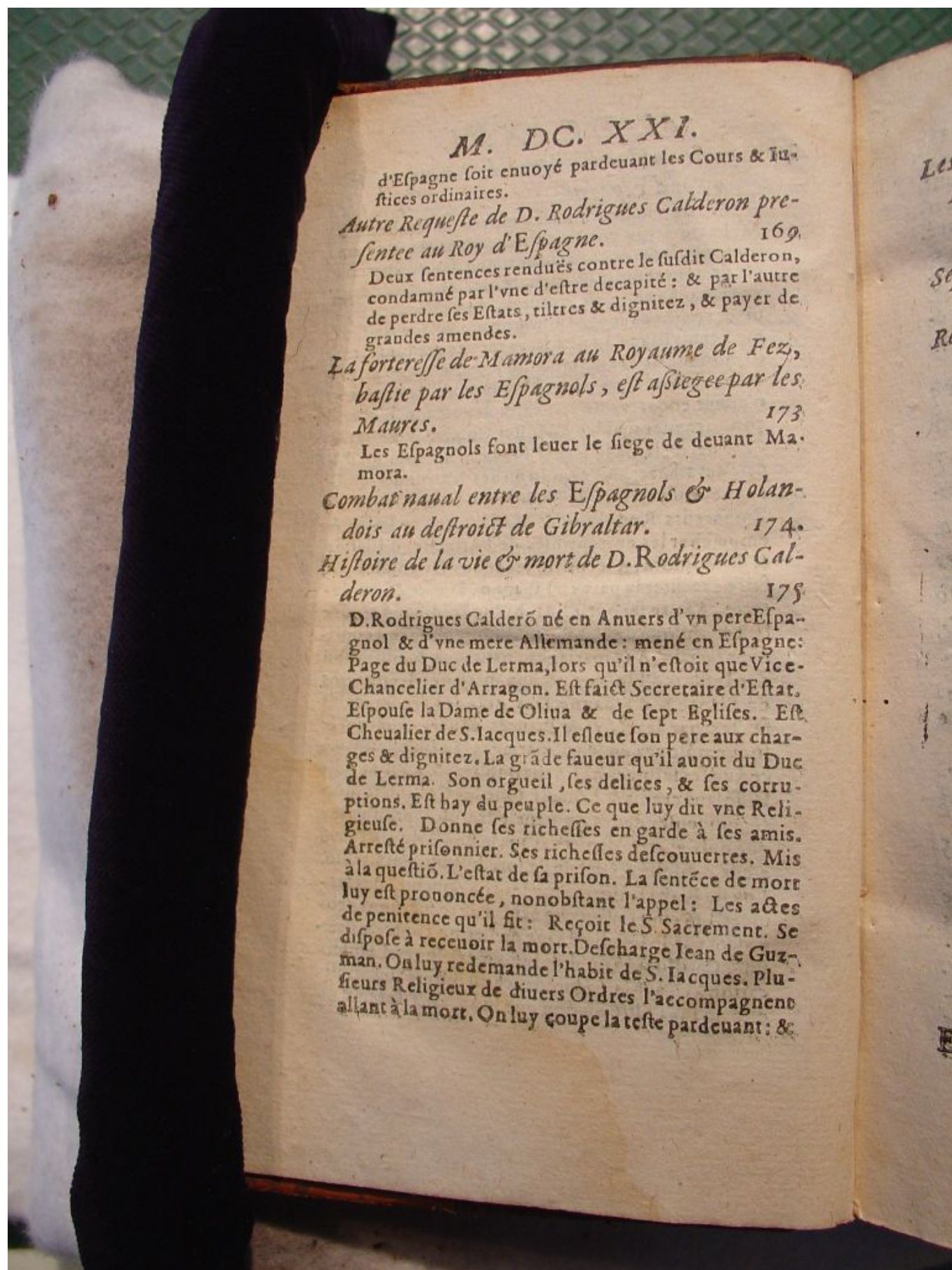
150.

Le Duc d'Vllede se sauue de la forteresse de Torreson.

M. DC. XXI.

La requeste du Cardinal Duc de Lerme présentée au Roy d'Espagne. 151

Il offre de remettre tous ses moyens & facultez à sa M. Les octrois purement dependans du Roy ne sont biés incorporez à sa couronne. Don de la traite de quinze mille charges de bled en la Sicile, est yn eschange en 72. mille ducats de rente. Des ser- uices rendus au Roy d'Espagne par le Duc de Lerme depuis l'aage de 13. ans, ayant esté premier Gen- til homme de la Chambre du Roy Philippes 2. Vi- ceroy de Vallence, Grand Escuyer de Philippes 3. n'estant encores que Prince, & depuis son Eschan- çon, premier maistre d'Hostel, Conseiller d'Estat & Colonel de la Cauallerie d'Espagne. Le soin qu'il a pris des affaires, A l'expulsion des Morisques d'Es- pague, Aux trefues de Flandres, A faire secourir les Empereurs Rodolphe & Matthias, & en Italie, A empescher les entreprinse de l'Arrache, d'Irlande & de Mamora, A secourir les Indes Orientales, A faire executer la paix en Espagne, France & Angle- terre, A faire secourir l'Archiduc Ferdinand contre la Republique de Venise qu'il auoit obligée à conti- nuer la paix, Aux mariages, naissance & education des Infants d'Espagne, & aux mariages des maisons de France & d'Espagne. Des grandes recompenses faiçtes par les Roys & Princes enuers ceux qui se sont employez en leurs mariages. Sa supplication à ce que ses seruites ne soient oubliez, & qu'il ne soit laissé sans credit & hōneur. Que les Contracts pour recompenses deues doiuent estre plus priuilegiez que nuls autres droicts. Que le don à luy octroyé a esté consulté & faiçt de l'aduis du President Carillo. Loy du Roy D. Alonzo sur les recompenses des ser- uices. Les cinq raisons ou causes de recusations pro- posées par le Cardinal Duc de Lerme contre le Pre- sident Carillo, à ce qu'il ne fust yn des Iuges. La supli- cation à ce que la cognoissance du differēt sur la vali- dité ou invalidité du don que luy a faiçt le feu Roy



M. DC. XXI.

d'Espagne soit enuoyé pardeuant les Cours & Iu-
stices ordinaires.

*Autre Requeste de D. Rodrigues Calderon pre-
sentee au Roy d'Espagne.* 169.

Deux sentences renduës contre le susdit Calderon,
condamné par l'une d'estre decapité : & par l'autre
de perdre ses Estats, tiltres & dignitez, & payer de
grandes amendes.

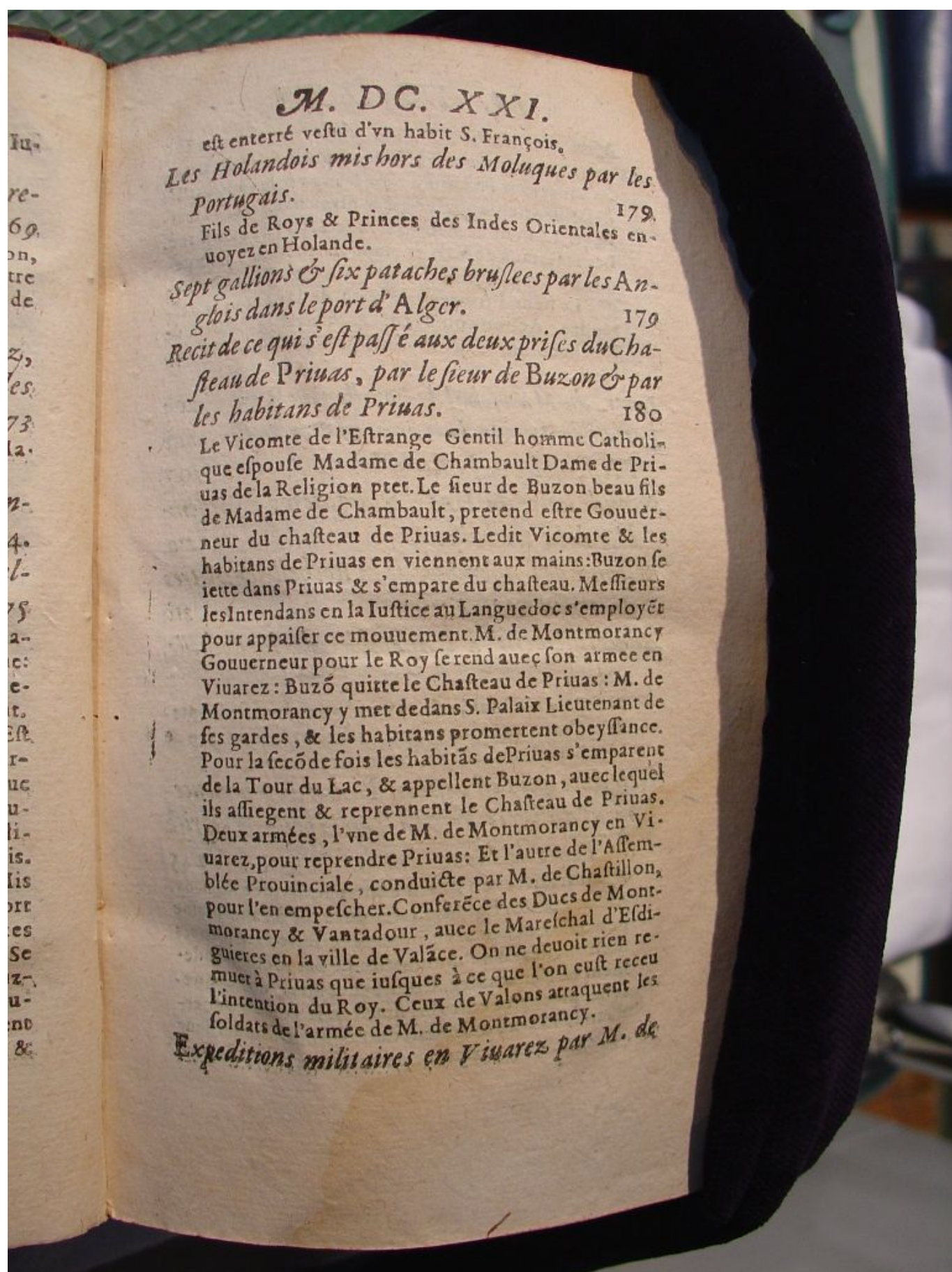
*La forteresse de Mamora au Royaume de Fez,
bastie par les Espagnols, est assiegee par les
Maures.* 173

Les Espagnols font leuer le siege de deuant Ma-
mora.

*Combat naval entre les Espagnols & Holan-
dois au destroiët de Gibraltar.* 174.

*Histoire de la vie & mort de D. Rodrigues Cal-
deron.* 175

D. Rodrigues Calderon né en Anuers d'un pere Espa-
gnol & d'une mere Allemande : mené en Espagne :
Page du Duc de Lerma, lors qu'il n'estoit que Vice-
Chancelier d'Arragon. Est fait Secretaire d'Etat.
Espouse la Dame de Oliua & de sept Eglises. Est
Cheualier de S. Iacques. Il esleue son pere aux char-
ges & dignitez. La grace faueur qu'il auoit du Duc
de Lerma. Son orgueil, ses delices, & ses corru-
ptions. Est hay du peuple. Ce que luy dit vne Reli-
gieuse. Donne ses richesses en garde à ses amis.
Arresté prisonnier. Ses richesses descouuertes. Mis
à la questiõ. L'estat de sa prison. La sentece de mort
luy est prononcée, nonobstant l'appel : Les actes
de penitence qu'il fit : Reçoit le S. Sacrement. Se
dispose à recevoir la mort. Descharge Jean de Guz-
man. On luy redemande l'habit de S. Iacques. Plu-
sieurs Religieux de diuers Ordres l'accompagnent
allant à la mort. On luy coupe la teste pardeuant : &



M. DC. XXI.

est enterré vestu d'un habit S. François.
Les Holandois mis hors des Moluques par les Portugais.

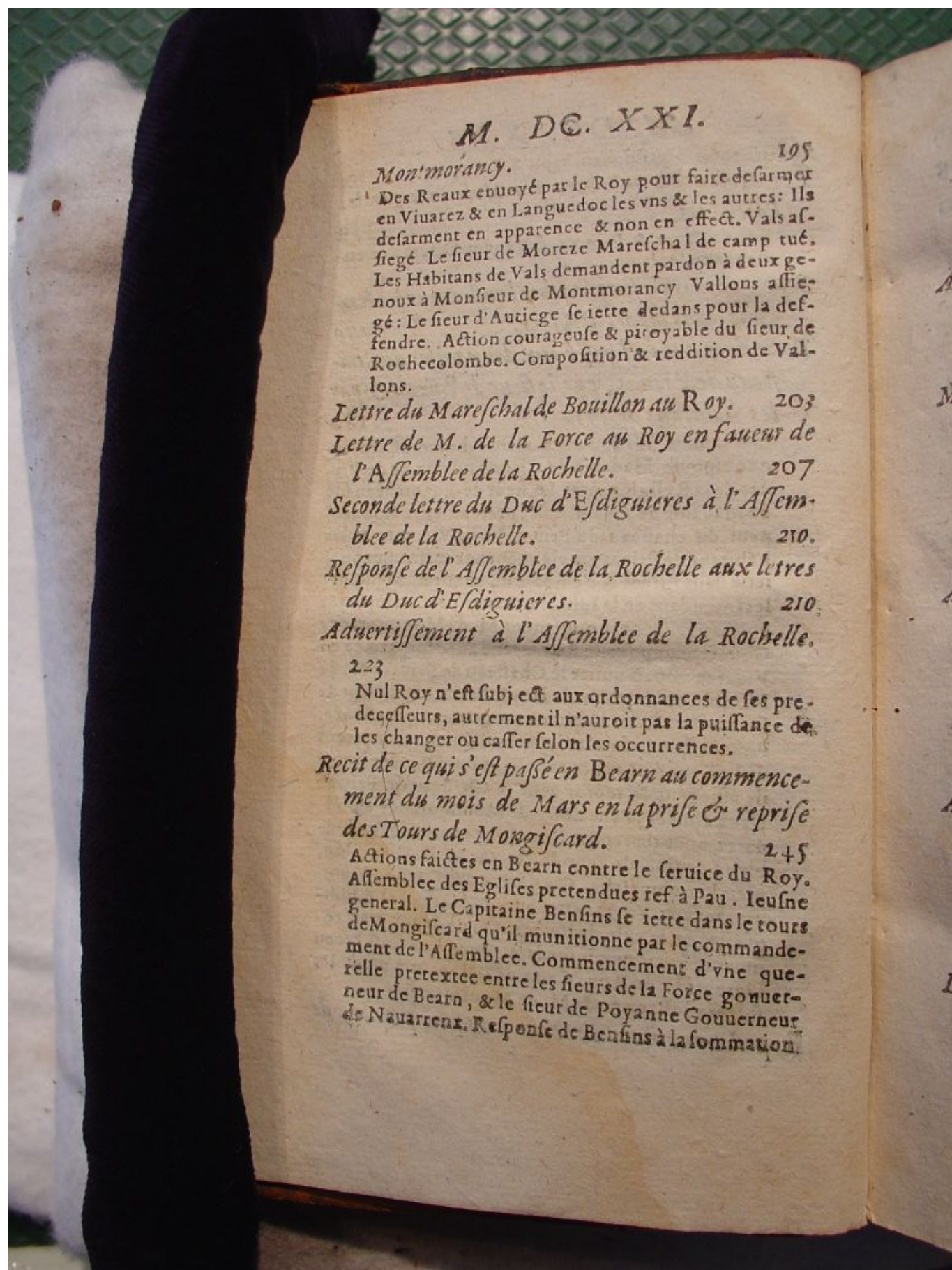
Fils de Roys & Princes des Indes Orientales en-
 uoyez en Hollande. 179.

*Sept gallions & six pataches bruslees par les An-
 glois dans le port d'Alger.* 179

*Recit de ce qui s'est passé aux deux prises du Cha-
 steau de Priuas, par le sieur de Buzon & par
 les habitans de Priuas.* 180

Le Vicomte de l'Estrange Gentil homme Catholi-
 que espouse Madame de Chambault Dame de Pri-
 uas de la Religion pter. Le sieur de Buzon beau fils
 de Madame de Chambault, pretend estre Gouver-
 neur du chasteau de Priuas. Ledit Vicomte & les
 habitans de Priuas en viennent aux mains: Buzon se
 iette dans Priuas & s'empare du chasteau. Messieurs
 les Intendans en la Iustice au Languedoc s'employét
 pour appaiser ce mouvement. M. de Montmorancy
 Gouverneur pour le Roy se rend avec son armee en
 Viarez: Buzon quitte le Chasteau de Priuas: M. de
 Montmorancy y met dedans S. Palaix Lieutenant de
 ses gardes, & les habitans promettent obeyssance.
 Pour la secõde fois les habitans de Priuas s'emparent
 de la Tour du Lac, & appellent Buzon, avec lequel
 ils assiegent & reprennent le Chasteau de Priuas.
 Deux armées, l'une de M. de Montmorancy en Vi-
 uarez, pour reprendre Priuas: Et l'autre de l'Assem-
 blée Prouinciale, conduite par M. de Chastillon,
 pour l'en empescher. Conferée des Ducs de Mont-
 morancy & Vantadour, avec le Marechal d'Esdi-
 guieres en la ville de Valâce. On ne devoit rien re-
 muer à Priuas que iusques à ce que l'on eust receu
 l'intention du Roy. Ceux de Valons atraquent les
 soldats de l'armée de M. de Montmorancy.

Expeditions militaires en Viarez par M. de



M. DC. XXI.

195

Montmorancy.

Des Reaux enuoyé par le Roy pour faire desarmer en Viarez & en Languedoc les vns & les autres: Ils desarment en apparence & non en effect. Vals assié. Le sieur de Moreze Marechal de camp tué. Les Habitans de Vals demandent pardon à deux genoux à Monsieur de Montmorancy Vallons assié. Le sieur d'Autiege se iette dedans pour la defendre. Action courageuse & piroyable du sieur de Rochecolombe. Composition & reddition de Vallons.

Lettre du Marechal de Bouillon au Roy. 203

Lettre de M. de la Force au Roy en faueur de l'Assemblée de la Rochelle. 207

Seconde lettre du Duc d'Esclignieres à l'Assemblée de la Rochelle. 210.

Responſe de l'Assemblée de la Rochelle aux lettres du Duc d'Esclignieres. 210.

Aduertissement à l'Assemblée de la Rochelle.

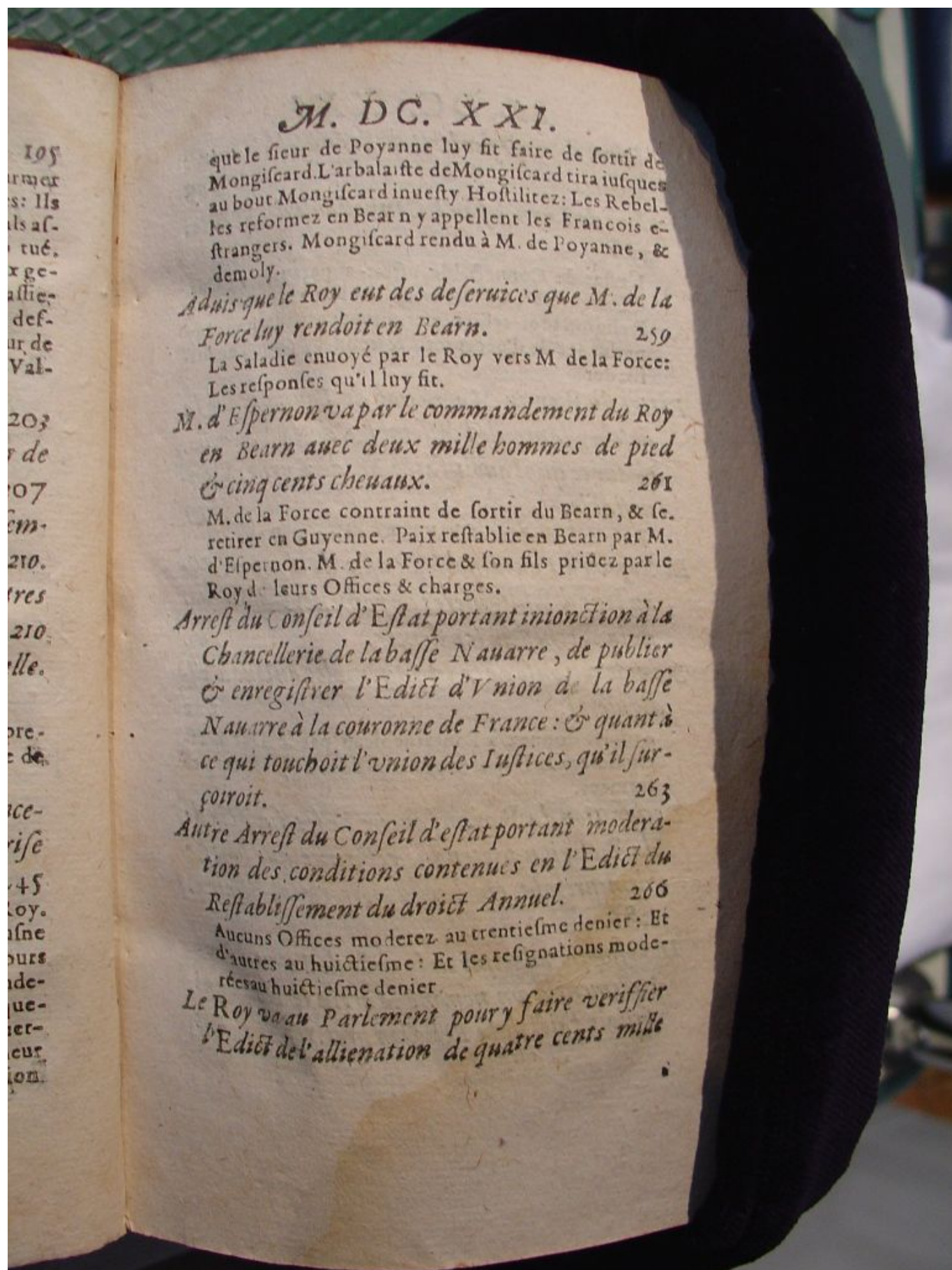
223

Nul Roy n'est subiect aux ordonnances de ses predecesseurs, autrement il n'auroit pas la puissance de les changer ou casser selon les occurrences.

Recit de ce qui s'est passé en Bearn au commencement du mois de Mars en la prise & reprise des Tours de Mongiscard.

245

Actions faictes en Bearn contre le seruice du Roy. Assemblée des Eglises pretendues ref à Pau. Ieuſne general. Le Capitaine Benſins se iette dans le tours de Mongiscard qu'il munitionne par le commandement de l'Assemblée. Commencement d'une querelle pretextee entre les sieurs de la Force gouverneur de Bearn, & le sieur de Poyanne Gouverneur de Nauarrenx. Responſe de Benſins à la sommation.



M. DC. XXI.

que le sieur de Poyanne luy fit faire de sortir de Mongiscard. L'arbalaste de Mongiscard tira iusques au bout Mongiscard inuesty Hostilitez: Les Rebelles reformez en Bearn y appellent les Francois estrangers. Mongiscard rendu à M. de Poyanne, & demoly.

Advis que le Roy eut des deservices que M. de la Force luy rendoit en Bearn. 259

La Saladie enuoyé par le Roy vers M. de la Force: Les responses qu'il luy fit.

M. d'Espernon va par le commandement du Roy en Bearn avec deux mille hommes de pied & cinq cents cheuaux. 261

M. de la Force contraint de sortir du Bearn, & se retirer en Guyenne. Paix restablie en Bearn par M. d'Espernon. M. de la Force & son fils priuez par le Roy de leurs Offices & charges.

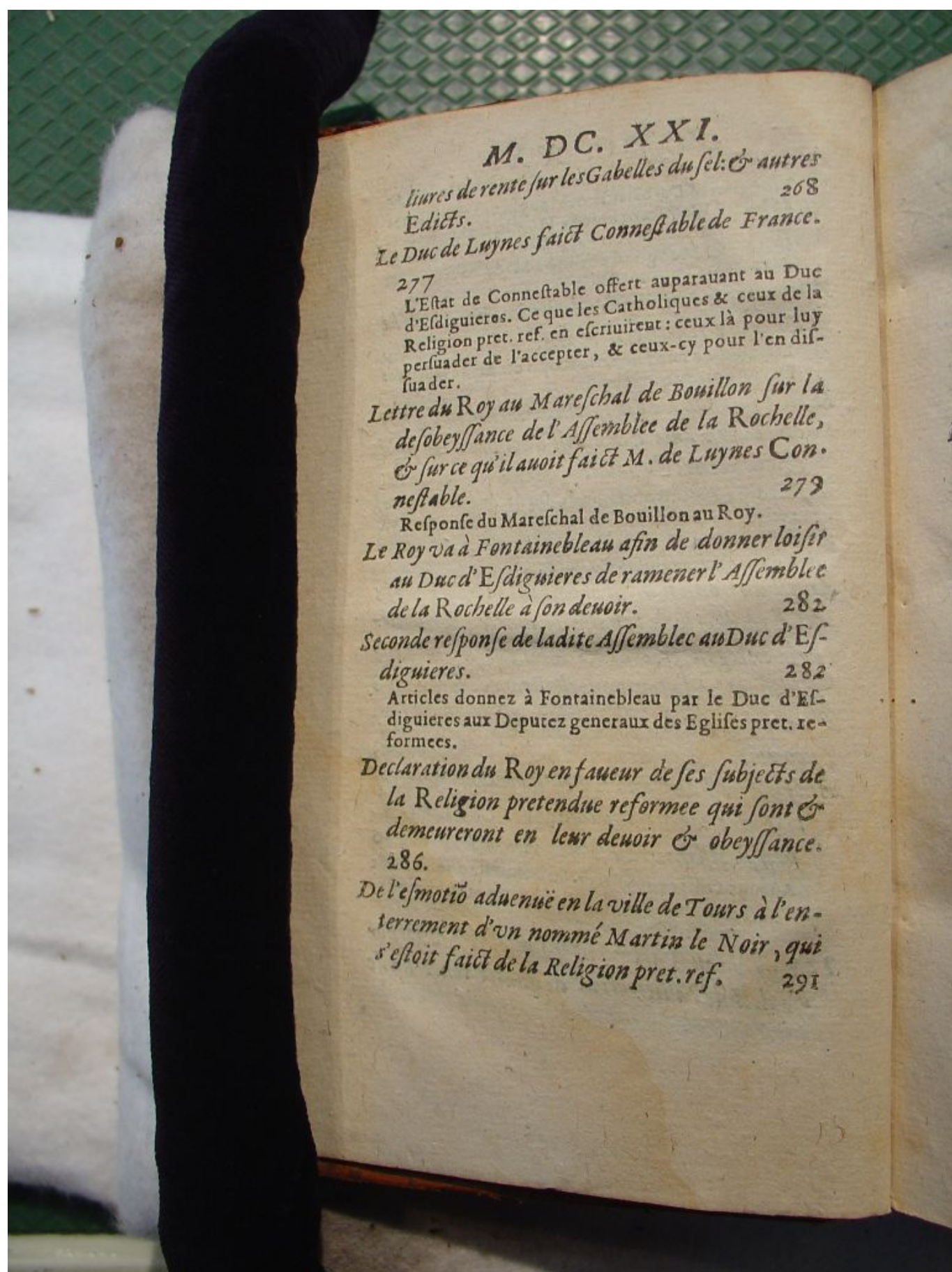
Arrest du Conseil d'Etat portant injonction à la Chancellerie de la basse Navarre, de publier & enregistrer l'Edict d'Union de la basse Navarre à la couronne de France: & quant à ce qui touchoit l'union des Iustices, qu'il surcoiroit. 263

Autre Arrest du Conseil d'estat portant moderation des conditions contenues en l'Edict du

Restablissement du droit Annuel. 266

Aucuns Offices moderez au trentiesme denier: Et d'autres au huitiesme: Et les resignations moderez au huitiesme denier.

Le Roy va au Parlement pour y faire veriffier l'Edict del'allienation de quatre cents mille



M. DC. XXI.

Martin le Noir pourquoy mis au Guericidon. Des pe-
 tits enfans avec des croix alloient apres le conuoy
 chantans la chanson de Martin le Noir. Deux d'i-
 ceux frappez & iettez dans les fossez par ceux du
 conuoy. La queue du conuoy chargée par lesdits
 enfans, & autres garnemens qui se meslerent par-
 my eux: violence exercée sur le corps mort de Mar-
 tin le Noir, retiré de la fosse. La maison du Gardé
 du Cimetiere pillée, ruinée, & les murailles du Ci-
 metiere & iardin razées iusques aux fondemens,
 arbres & tout: le Temple de ceux de ladite Reli-
 gion bruslé. Les deux maisons voisines qui en de-
 pendoient pillées.

*Le sieur de Melleville le Doux Maistre des Re-
 questes, enuoyé par le Roy à Tours pour infor-
 mer & faire le procez aux coupables de la se-
 dition.*

298

Cinq seditieux mis prisonniers.

Continuation de l'esmotion à Tours.

300

Effect violent de la populace, qui oste & rait les
 cinq seditieux prisonniers, d'entre les mains de la
 Iustice ainsi qu'on traualloit à leur procez: Cinq
 maisons pillées par les seditieux, qui contraignent
 les Magistrats de leur faire ouvrir les portes des
 prisons. Cinq seditieux pendus & bruslez.

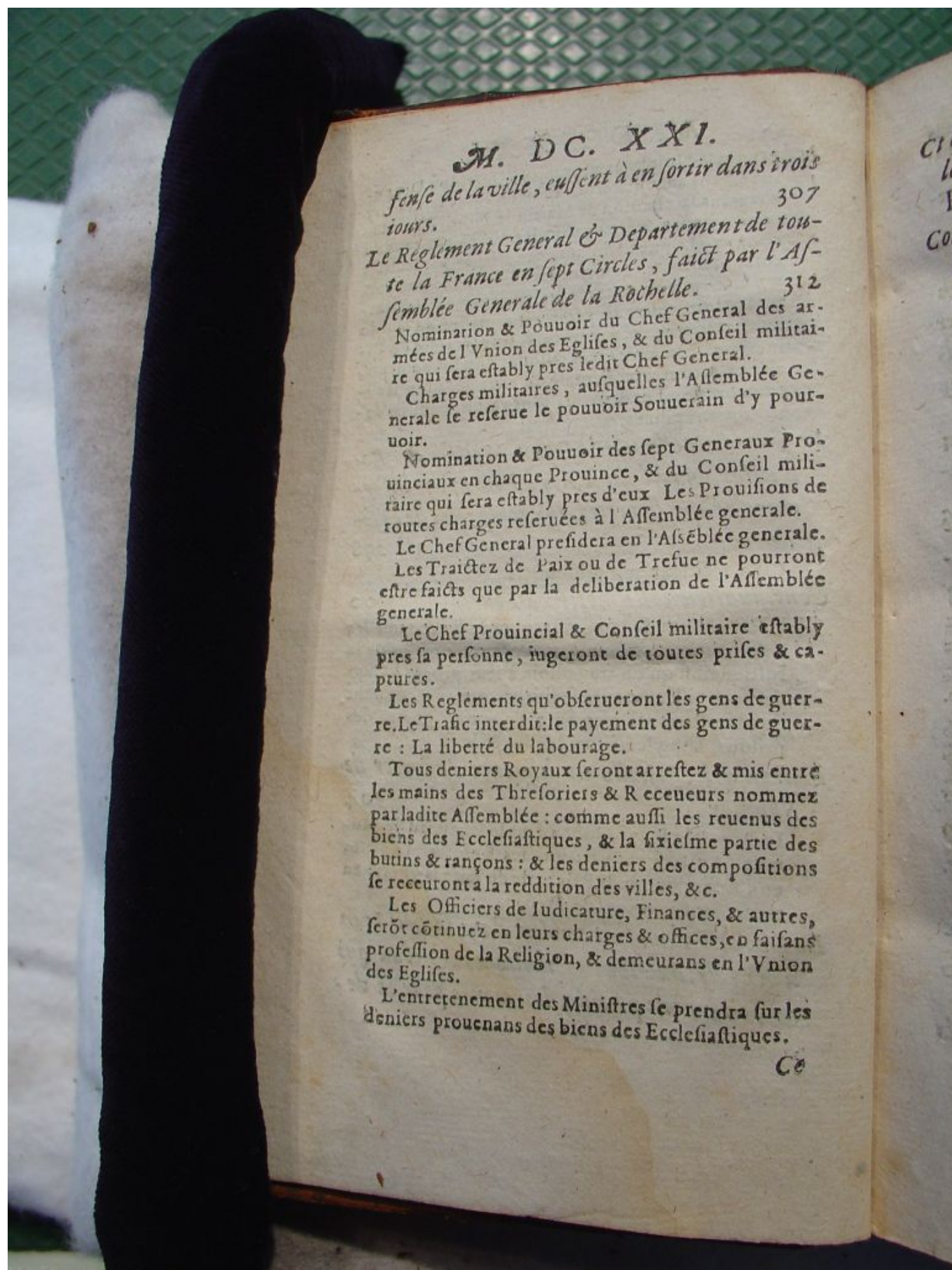
*Pourquoy le Roy alla en diligence s'asseurer de
 Saumur.*

304

Le Roy & la Royné logez dans le Chasteau de Sau-
 mur. Le Roy reçoit aduis des Resolutions prises
 en l'Assemblée de la Rochelle de faire la guerre en
 toutes les Prouinces de France.

*Le Duc de Rohan fait publier dans saint Jean
 d'Angely, que tous Catholiques, & ceux qui
 ne voudroient prendre les armes pour la de-*

tome_07_table_19.jpg



M. DC. XXI.

Ci qui a esté escrit contre ce Reglement, appelé
les Loix fondamentales de la Republique des
Rebelles reformez. 321

Conformitez de l'Assemblée de la Rochelle, avec
les Assemblées des Estats des Prouvinces unies
du Pays bas. 323

De la difference qu'il y a entre les Assemblées ge-
nerales & les Conseils Prouvinciaux des Eglises pre-
tendues ref de France, avec les Assemblées des E-
stats Generaux & Prouvinciaux des Pays-bas unis.
Des deux Conseils Politique & Militaire establis aux
sept Circles ou Prouvinces de Synode.

Estat des sept Circles: les Villes de seureté & E-
glises qui sont en chacun d'iceux; & des Seigneurs
nommez par l'Assemblée de la Rochelle, pour en es-
lire Generaux Prouvinciaux.

M. le Marechal de Bouillon, nommé pour estre
General du premier Circle de l'Isle de Frâce & Pro-
uinces y ioinctes, en refuse la nomination de Gene-
ral, & de celle de General des armées.

M. de Soubize, accepte la Commission de Gene-
ral du second Circle cōtenant Poictou & Bretagne.

M. de la Trimouille refuse la nomination de Ge-
neral du troisieme Circle, Angoulmois & Xain-
tonge.

M. de la Force le pere accepte la Commission de
General du quatrieme Circle de la basse Guyenne.

M. de Rohan accepte la Commission de General
du cinquiesme Circle du haut Languedoc & haute
Guyenne.

M. de Chastillon nommé pour estre General du
sixiesme Circle du bas Languedoc & Prouinces y
ioinctes, desdaoué par l'Assemblée des Eglises de
ce sixiesme Circle.

M. le Marechal d'Esdiuieres estant nommé pour
estre General du septiesme Circle, Dauphiné, Pro-
uence & Bourgongne, ne recognoissant d'autre

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan